

Convention sur les armes à sous-munitions

19 septembre 2022
Français
Original : anglais
Anglais, arabe, espagnol et
français seulement

Dixième Assemblée des États parties

Genève, 30 août-2 septembre 2022

Point 12 de l'ordre du jour

Préparatifs de la onzième Assemblée des États parties

Coûts estimatifs révisés des onzième et douzième Assemblées des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions

Note du Secrétariat

1. La deuxième Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions a demandé à l'Organisation des Nations Unies d'établir des prévisions de dépenses sur deux ans qui seront soumises à l'approbation des États parties (CCM/CONF/2021/6, par. 90 iii)).
2. La deuxième Conférence d'examen a également décidé de convoquer chaque année, jusqu'à la troisième Conférence d'examen, une Assemblée des États parties d'une durée maximale de quatre jours (CCM/CONF/2021/6, par. 84 ii) a)), qui se tiendra à Genève, à moins que le Président ne décide ultérieurement de l'organiser ailleurs, conformément à l'alinéa d) du paragraphe 30 du rapport final de la Conférence d'examen (CCM/CONF/2015/7).
3. Le présent document, qui est soumis en application des décisions susmentionnées, indique les coûts estimatifs d'une Assemblée d'une durée de quatre jours, qui s'élèvent à **403 000 dollars des États-Unis** pour 2023 et pour 2024. On trouvera dans les tableaux ci-après une ventilation de ces coûts.
4. Il convient de noter que les montants estimatifs ont été établis compte tenu de l'expérience passée et du volume de travail prévu. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de la réunion et l'achèvement des travaux correspondants, lorsque toutes les dépenses s'y rapportant auront été comptabilisées. Les éventuels ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors calculés en conséquence.
5. En ce qui concerne les modalités de financement, il est rappelé que, suivant la méthode adoptée à l'occasion des conférences et réunions connexes portant sur des instruments multilatéraux relatifs au désarmement, et comme le prévoit l'article 14 de la Convention sur les armes à sous-munitions, les coûts des conférences et réunions sont partagés entre les États parties et les États observateurs qui y participent, en fonction du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies ajusté au prorata du nombre desdits États.
6. À cet égard, la deuxième Conférence d'examen a décidé que le montant de la facturation initiale de la contribution serait calculé en fonction de la participation, l'année précédente, de l'État partie à l'Assemblée des États parties ou à la Conférence d'examen, selon le cas, la facturation finale étant fondée sur la participation effective (CCM/CONF/2021/6, par. 90 i), dernier point). Les États autres que les États parties seront facturés rétroactivement pour leur participation à l'Assemblée (CCM/CONF/2021/6, par. 90 v)).



7. Des avis de recouvrement seront établis sur la base du montant total des coûts estimatifs et de la formule de partage des coûts énoncés ci-dessus, sous réserve que les États parties approuvent ces coûts et cette formule. Comme les activités considérées ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, il incombe aux États parties de payer leur part du montant estimatif dès réception des avis de recouvrement.

Titre de la session : Onzième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous munitions (2023)

Dates : Genève, automne 2023 (4 jours sans comptes rendus analytiques)

(En dollars des États-Unis)

Services de conférence	Service des séances	Documentation à établir avant la session	Documentation à établir au cours de la session	Comptes rendus analytiques	Documentation à établir après la session	Services d'appui	Divers	Total
Interprétation et service des séances	74 200							74 200
Traduction de la documentation		173 900	28 100		22 300			224 300
Services d'appui ¹						3 200		3 200
Divers ²							89 400	89 400
Interprétation simultanée à distance ³							9 600	9 600
Total	74 200	173 900	28 100	-	22 300	3 200	99 000	400 700

A.	Coût total des services de conférence (dont 13 % de dépenses d'appui au programme)	400 700
B.	Coûts autres que ceux des services de conférence	
	1) <i>Matériel et fournitures</i>	2 000
	<i>Total partiel</i>	2 000
	<i>Dépenses d'appui aux programmes (13 % de B)</i>	300
	<i>Total partiel B</i>	2 300
	Total général (arrondi)	
	A + B	<u>403 000</u>

¹ *Technicien(ne) du son/enregistrement (2 x 4 jours) : 3 200 dollars.*

² *Fonctionnaire chargé(e) du contrôle des documents (1 x 4 jours) : 1 100 dollars ; location d'un ordinateur et d'une imprimante pendant 4 jours : 50 dollars ; G(AC) personnel temporaire (autre que pour les réunions) (1 x 90 jours) : 36 900 dollars ; gestion des contenus numériques et communication : 22 050 dollars ; assistance spécialisée pour les services de comptabilité et l'administration des ressources financières : 29 300 dollars.*

³ *Interprétation simultanée à distance (4 jours, 3 heures le matin et 3 heures l'après-midi) : 9 600 dollars.*

Titre de la session : Douzième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous munitions (2024)

Dates : Genève, automne 2024 (4 jours sans comptes rendus analytiques)

(En dollars des États-Unis)

Services de conférence	Service des séances	Documentation à établir avant la session	Documentation à établir au cours de la session	Comptes rendus analytiques	Documentation à établir après la session	Services d'appui	Divers	Total
Interprétation et service des séances	74 200							74 200
Traduction de la documentation		173 900	28 100		22 300			224 300
Services d'appui ¹						3 200		3 200
Divers ²							89 400	89 400
Interprétation simultanée à distance ³							9 600	9 600
Total	74 200	173 900	28 100	-	22 300	3 200	99 000	400 700

A. Coût total des services de conférence (dont 13 % de dépenses d'appui au programme)	400 700
 B. Coûts autres que ceux des services de conférence	
1) Matériel et fournitures	2 000
<i>Total partiel</i>	2 000
<i>Dépenses d'appui aux programmes (13 % de B)</i>	300
<i>Total partiel B</i>	2 300
Total général (arrondi) A + B	<u>403 000</u>

¹ Technicien(ne) du son/enregistrement (2 x 4 jours) : 3 200 dollars.

² Fonctionnaire chargé(e) du contrôle des documents (1 x 4 jours) : 1 100 dollars ; location d'un ordinateur et d'une imprimante pendant 4 jours : 50 dollars ; G(AC) personnel temporaire (autre que pour les réunions) (1 x 90 jours) : 36 900 dollars ; gestion des contenus numériques et communication : 22 050 dollars ; assistance spécialisée pour les services de comptabilité et l'administration des ressources financières : 29 300 dollars.

³ Interprétation simultanée à distance (4 jours, 3 heures le matin et 3 heures l'après-midi) : 9 600 dollars.